

Audience du 13 septembre accordée au SE UNSA et académique

LE SE UNSA 54 POURSUIT CONCRETEMENT SON ACTION DANS LE DOMAINE DE L'ASH et de L'AIDE ADMINISTRATIVE AUX DIRECTEURS D'ECOLE

Ce mardi 13 septembre les représentants du SE UNSA 54 ont été longuement reçus par Monsieur Marchal, IEN ASH auprès de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Comte, directeur général des services de l'IA, en présence de Monsieur Galarza, en charge des dossiers EVS/AVS à l'IA.

Les débats étaient centrés sur les modalités de scolarisation des enfants handicapés en 54 et le soutien à certains collègues qui avaient informé le SE UNSA de situations délicates sur le terrain. La rencontre s'est déroulée dans un climat de respect mutuel et d'écoute ; elle s'est révélée constructive.

1) Contrats Aidés : situation générale sur le 54.

Le 54 compte actuellement 500 contrats d'Emplois Vie Scolaire (contre 695 l'an passé). Ces 500 emplois sont pour la moitié de nouveaux recrutements (contrats de 10 mois) et pour moitié des renouvellements (contrats de 6 mois).

En 54, les contrats aidés déjà en place et qui pouvaient être prolongés l'ont tous été (sur la base d'un contrat de 6 mois.).

Environ 406 EVS sur ces 500 assument des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Mr Marchal et Mr Comte répondent aux inquiétudes du SE UNSA 54 en assurant qu'il ne devrait pas y avoir de rupture d'accompagnement en cours d'année scolaire, les EVS sous contrat de 6 mois seront reconduits dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 mois et ces renouvellements seront anticipés.

Par ailleurs, des ADS (Auxiliaires de Scolarité) sont actuellement recrutés, le 54 ayant 27 Emplois Temps Pleins sur ce type de contrat (soit environ 50 personnes)

2) Situations découlant du non renouvellement ou non recrutement d'EVS dans le premier degré.

Le SE UNSA 54 déplore le sentiment d'isolement vécu par certains enseignants rencontrant sur leur école la perte d'un EVS assurant des missions d'AVS. Certes, l'arrêt des recrutements n'est pas de la compétence de l'IA ; c'est la conséquence de décisions prises au plus haut niveau national. Néanmoins, les enseignants du 54 se retrouvent confrontés sur le terrain à des questionnements sur la sécurité et le degré de responsabilité de chacun en cas d'accident, ainsi qu'au mécontentement de certains parents ; certaines situations sont anxiogènes. Le SE UNSA 54 expose les situations particulières de certains collègues et certaines écoles. Mr Marchal se montre à l'écoute; une solution satisfaisante devrait être proposée à chacun très rapidement.

Mr Marchal déclare que des recrutements d'AVS sont en cours et ce depuis la rentrée. L'objectif est donc bien de rendre effectives les mesures compensatoires notifiées par la MDPH auprès de tous les élèves concernés ; une étude ayant été menée circonscription par circonscription pour identifier précisément tous les besoins.

Par ailleurs, le SE UNSA 54 fait le constat suivant : il s'avère que de nombreux collègues

s'adressent au syndicat pour obtenir des informations et des conseils qui devraient être dispensés par l'Institution dans le cadre de formation. Certains directeurs (et aussi certains adjoints) sont encore mal à l'aise avec les textes de l'ASH. Les formations proposées aux enseignants accueillant des élèves handicapés ne permettent pas de couvrir tous les besoins, le nombre d'intégrations allant croissant.

Mr Marchal nous rappelle que très prochainement se tiendra un groupe de travail ASH, en présence des organisations syndicales, pour évoquer entre autres les relations entre l'Education Nationale et la MDPH

3) L'intégration scolaire dans le second degré.

Le SE UNSA se félicite des avancées obtenues sur l'ULIS du lycée Stanislas.

A ce sujet, le SE Unsa en la personne de son secrétaire académique, sera présent à la réunion du 15 septembre au lycée pour pérenniser ces mesures provisoires.

Ces avancées sont le fruit de concertations menées depuis le printemps dernier.

En mars-avril, le SE UNSA avait alerté lors des différentes instances (commissions) des difficultés rencontrées dans le domaine de l'intégration des élèves handicapés dans le second degré. Des entretiens ont eu lieu entre le SE UNSA académique et départemental et Mr Marchal, IEN ASH ; le SE UNSA académique et départemental a été reçu en audience auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et auprès de Monsieur le Recteur début juillet ; toutes ces rencontres ont permis de faire évoluer de façon satisfaisante la situation au lycée Stanislas. Le SE UNSA espère une généralisation des dispositifs sur tous les ULIS . Les textes sont en effet soumis à interprétation en matière de normes à fixer, en particulier quant aux effectifs à ne pas dépasser et aux modalités concrètes à mettre en œuvre.

Au sein des collèges et lycées, il faut souvent attendre fin octobre pour voir s'équilibrer et se stabiliser les situations des élèves handicapés : les professeurs n'ont pas les informations utiles à temps, le personnel de direction est souvent focalisé sur d'autres points dans la première période de l'année scolaire. Des confusions existent encore quant aux missions spécifiques des AVSI, AVSCo, EVS et Assistants d'éducation au sein de certains établissements.

Le problème de la responsabilité de chacun reste là aussi très prégnant. Le SE UNSA demande à l'administration un GT, afin de définir de façon pérenne dans le domaine de l'ASH des consignes claires et précises en retour à de nombreuses questions des enseignants sur le terrain.



4) Aide administrative

Suite au mot d'ordre national du SE UNSA quant au blocage des remontées administratives, les choses commencent à bouger, (voir le dernier communiqué de presse de Christian Chevalier, secrétaire général national)

Le SE UNSA 54 demande comment ces avancées vont être effectivement mises en place dans le département.

Le secrétaire général auprès de l'IA, Mr Comte, a eu connaissance de cette annonce nationale vendredi mais il ne sait pas comment cela va se concrétiser au plan local, cela relevant de la compétence du préfet.

Il tiendra informé le SE UNSA de toutes les avancées locales dès qu'il les connaîtra.

En attendant, la grève administrative se poursuivra dans le 54, comme sur le plan national, tant que les EVS affectés à l'aide administrative ne seront pas effectivement sur le terrain, installés concrètement dans leurs missions.

Le SE UNSA reste plus que jamais attentif à tous les dossiers ASH (contactez nous en cas de difficultés rencontrées) et très vigilant sur la question de l'aide administrative aux directeurs. Nous vous tiendrons informés de toute évolution à ce sujet.